

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 JUIN 2020

Les actionnaires de la Société Auto Nejma Maroc, société anonyme au capital de 102.326.400 dirhams, dont le siège social sis KM 10, Route d'El Jadida Casablanca, sont convoqués le **Mardi 02 Juin 2020 à 10 heures** au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur : L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion, les opérations et les comptes de l'exercice 2019 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le même exercice arrêté au 31/12/2019 ;
- Examen et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Quitus au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Examen et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs, et nominations de deux administrateurs indépendants ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Vote sur toutes propositions accessoires ;
- Pouvoirs pour dépôt et publicité ;

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister à cette Assemblée, de se faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint, son ascendant, son descendant, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, ainsi que de voter par correspondance, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux, ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée. Pour toute information ou inscription à l'Assemblée Générale, contactez le +212 (0) 5 22 65 97 28 ou envoyez un fax au numéro 05 22 65 08 25, ou mail au AGO2020@autonejma.ma.

En cas de représentation des détenteurs de titres au porteur, les mandataires doivent en plus déposer la justification de leur mandat. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Des formulaires de vote par correspondance et par procuration, ainsi que la procédure de participation aux Assemblées sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, ou sur demande, ou encore sur notre site internet www.autonejma.ma.

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet de résolutions proposé à cette Assemblée.

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et les explications du Conseil d'Administration, ainsi que la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2019** tels qu'ils résultent du bilan arrêté à cette date et qui présentent un bénéfice net de **159.225.477,56** dirhams.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserves pour sa gestion au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2019**.

L'assemblée donne quitus aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à **159.225.477,56** dirhams de la façon suivante :

Bénéfice net	dhs	159.225.477,56
- Report antérieur	dhs	645.523.130,70
Bénéfice distribuable	dhs	804.748.608,26
- Dividendes	dhs	96.186.816,00
Solde à reporter à nouveau	dhs	708.561.792,26

A la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende de **94 Dirhams (quatre-vingt-quatorze dirhams) par action**. Les dividendes seront mis en paiement le **Mardi 30 Juin 2020**.

Troisième résolution

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi du 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que les mandats des administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et approuve leurs renouvellements pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Madame Naoual HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM

L'Assemblée générale, conformément à l'article 41 bis de la loi n° 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-97 relative aux sociétés anonymes, nomme deux administrateurs indépendants pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur KOHEN FESSAL ;
- Monsieur FARIS MUSTAPHA ;

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale ordinaire fixe le montant global des jetons de présence à la somme de **1.845.000 dhs** (Un million huit cent quarante-cinq mille dirhams), et ce, jusqu'à nouvelle décision de L'Assemblée Générale Ordinaire.

Sixième résolution

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'administration de la société AUTO NEJMA MAROC du 11 mars 2020 a arrêté les comptes de l'exercice 2019, avec un chiffre d'affaires de **2.293.489.318** dirhams, en augmentation de **12 %** par rapport à l'année 2018.

Le résultat d'exploitation pour l'année 2019 a été arrêté à **243.210.737** dirhams, en augmentation de **44 %** par rapport à celui de 2018. Le résultat net pour l'année 2019 a été arrêté à **159.225.477** dirhams, en augmentation de **42 %** par rapport à celui de 2018.

Compte tenu de l'Etat d'urgence lié à la pandémie du Covid 19, AUTO NEJMA s'est mobilisée afin de réduire l'impact de cette crise sur sa situation financière et ses activités ; tout en respectant les mesures sanitaires les plus strictes afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients et partenaires.

BILAN (ACTIF)				Exercice Précédent		BILAN (PASSIF)				Exercice Précédent	
				Net au 31/12/18						Net au 31/12/18	
	Brut	Amortissement et provisions	Net								
BILAN (ACTIF)											
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)											
A	22 019 600,16	12 680 292,74	9 339 307,42	11 660 362,30							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)											
B	11 185 980,90	2 638 198,61	8 547 782,29	6 665 650,37							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)											
C	642 378 468,08	220 633 501,91	421 745 966,17	433 884 464,13							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)											
D	174 949,46		174 949,46	174 949,46							
TOTAL I (A+B+C+D+E)				675 759 998,08	235 951 992,86	439 808 005,74	452 095 446,26				
STOCKS (F)											
F	759 430 510,92	6 192 410,16	753 238 100,76	488 016 466,92							
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)											
G	432 008 937,48	3 857 036,14	428 151 901,34	398 177 176,56							
TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)											
H	74 179,77		74 179,77	321 836,44							
TOTAL II (F+G+H+I)				1 191 813 628,17	10 049 446,32	1 181 464 181,85	886 515 480,92				
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)											
E											
TOTAL GENERAL I+II+III				1 916 756 144,29	246 001 439,18	1 670 754 705,11	1 355 959 106,15				
BILAN (PASSIF)											
CAPITAUX PROPRES											
Capital social ou personnel (1) 925 859 922,06 834 169 868,90											
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé 102 326 400,00 102 326 400,00											
Report à nouveau (2) 645 223 130,70 600 659 084,07											
Résultat net de l'exercice (2) 189 225 477,86 112 398 470,83											
Total des capitaux propres (A) 925 859 922,06 834 169 868,90											
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)											
Subvention d'investissement 16 347 734,79											
Provisions réglementées 10 780 634,39											
TOTAL II (A+B+C+D+E) 925 859 922,06 834 169 868,90											
DETTES DE FINANCEMENT (C)											
Emprunts obligataires 8 773 707,22 7 784 707,46											
Autres dettes de financement 22 644,24 2 761,17											
TOTAL III (C+D+E+H) 8 796 351,46 7 787 468,63											
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)											
Provisions pour risques 121 884 207,17 137 349 663,23											
Provisions pour charges 104 000 000,00 104 000 000,00											
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)											
Augmentation des créances immobilisées 16 884 207,17 33 349 663,23											
Diminution des dettes de financement 121 884 207,17 137 349 663,23											
TOTAL GENERAL I+II+III				1 916 756 144,29	246 001 439,18	1 670 754 705,11	1 355 959 106,15				

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)				
NATURE	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT au 31/12/18
	Propres à l'exercice 1	concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
X	2 251 395 668,08		2 251 395 668,08	2 010 390 561,24
L	42 093 650,07		42 093 650,07	31 346 010,83
C	-324 368,47		-324 368,47	42 299,85
I				
T	4 035 024,03		4 035 024,03	645 000,00
A	8 645 338,88		8 645 338,88	12 484 018,92
O				
N	2 305 945 313,09		2 305 945 313,09	2 054 917 880,54
II CHARGES D'EXPLOITATION				
X	1 817 107 782,14	4 255,00	1 817 112 037,14	1 653 137 081,45
L	16 670 372,38		16 670 372,38	16 632 909,17
C	-64 519 884,16	-648,90	-64 520 433,06	64 045 113,39
I	3 896 348,99		3 896 348,99	3 381 529,71
T	128 486 684,83		128 486 684,83	120 468 940,47
A	1 441 470,31		1 441 470,31	1 424 914,20
O	40 597 798,35		40 597 798,35	37 422 735,70
N	2 062 724 572,72	3 606,10	2 062 728 178,82	1 888 613 224,09
III RESULTAT D'EXPLOITATION (III-I)				
F	2 917 168,20		2 917 168,20	1 126 284,14
N	136 847,07		136 847,07	0,00
C	418 027,09		418 027,09	261 005,40
O	3 472 032,96		3 472 032,96	1 388 289,54
IV CHARGES FINANCIERES				
X	6 084 689,18		6 084 689,18	6 063 911,23
L	4 727 762,88		4 727 762,88	4 794 386,43
C	0,00		0,00	0,00
I	74 179,77		74 179,77	321 836,44
T	10 886 631,83		10 886 631,83	11 180 134,10
A	-7 414 598,87		-7 414 598,87	-9 790 844,96
O	235 796 138,50		235 796 138,50	158 613 821,89
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)				
VII RESULTAT COURANT (III+VI)				
OPERATIONS				
NATURE	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE	TOTAL DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice 1	exercices précédents 2		
VI RESULTAT COURANT (repost)				
N	856 462,00		856 462,00	5 939 941,70
O				
C	6 347 891,83		6 347 891,83	1 726 385,72
L	1 844 000,00		1 844 000,00	1 844 000,00
O	9 150 353,83		9 150 353,83	7 666 327,42
IX CHARGES NON COURANTES				
X	778 884,13		778 884,13	1 633 426,24
L	9 258 071,64		9 258 071,64	1 317 783,44
C	1 948 000,00		1 948 000,00	
I	11 982 955,77		11 982 955,77	3 151 209,48
T	-2 832 601,94		-2 832 601,94	4 515 117,74
A	232 963 536,16		232 963 536,16	126 929 939,63
O	73 738 059,00		73 738 059,00	60 729 469,00
N	159 225 477,56		159 225 477,56	112 399 470,83
XIV TOTAL DES CHARGES (IX+X+XII)				
XV TOTAL DES CHARGES (IX+X+XII)				
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)				



40, Boulevard Anfa
Casablanca



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdelhak
Bâtiment C - Tour Ivoire 3 - Zone
d'Activité Industrielle
L'Hayah - Casablanca Maroc

Aux actionnaires
AUTO NEJMA MAROC S.A
Km 10, route d'El Jadida
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 mai 2018, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **AUTO NEJMA MAROC S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **925 859 922,06 MAD** dont un bénéfice net de **159 225 477,56 MAD**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et ce dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de leur situation financière et du patrimoine de la société **AUTO NEJMA MAROC S.A.**, au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérfications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 11 mars 2020 destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué que les feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 30 avril 2020

KPMG

Rodouane M. Rhalib
Associé

Deloitte Audit

Sakina Bensouda Korachi
Associée